

Arrondissement de  
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉ RAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la  
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre  
2014.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25  
Votants : 29

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme  
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..  
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes  
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..  
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..  
LEFEBRE..Mme AURAT.

Date de l'affichage de la  
convocation :

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

11 septembre 2014

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,  
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD  
à Mme GESSET.

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie du  
compte rendu de la  
séance :

29 septembre 2014

Le Maire informe l'assemblée qu'une classe de CM2 de l'école Victor  
Hugo va partir en voyage à Paris durant trois jours, du 6 au 8 octobre  
2014. Les 26 élèves concernés pourront découvrir la capitale et surtout  
son patrimoine et ses musées avec notamment la visite du Palais de la  
découverte, le musée du Louvre et le muséum d'histoire naturelle.

**OBJET** : Classe  
transplantée école Victor  
Hugo : voyage à Paris.

Le Maire rappelle que le Conseil Général ne finance plus ce type de projet  
et que la commune prendra donc à sa charge la part qui lui revenait,  
portant ainsi la participation communale à 80 % au lieu de 60 %  
habituellement.

140918-11

Le Plan de financement de l'opération est le suivant :

Charges		Produits	
Séjour	7 672,00 €	Part famille	1 534.40 €
		Part Commune	6 137,60 €
Total	7 672,00 €		7 672,00 €

Les tarifs de participation proposés aux familles sont les suivants :

Tranches	Quotient	Tarif
1 <sup>ère</sup> tranche	0-550	40,00 €
2 <sup>ème</sup> tranche	551-800	55,00 €
3 <sup>ème</sup> tranche	801-1125	70,00 €
4 <sup>ème</sup> tranche	+ 1125	90,00 €



Il est proposé d'appliquer les mêmes tranches de quotient familial que pour les autres services para-scolaires. Les familles peuvent choisir de ne pas communiquer leurs revenus, c'est alors le tarif le plus élevé qui s'applique. Toutefois, il n'y aura pas de tarif hors commune et les tranches s'appliqueront à toutes les familles pour les classes transplantées, à la différence des règles générales appliquées par la commune pour les services para-scolaires.

Le Maire soumet la question à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et les tarifs de participation conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par le Maire,  
Marc MALBET.

The image shows a circular official stamp of the Mairie de Dorval, Allier. The text 'MAIRIE DE DORVAL' is written around the top inner edge of the circle, and 'Allier' is written at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp, crossing it diagonally from the top left to the bottom right.